

Prof. Gert Weisskirchen

Membre du Parlement allemand
Porte-parole en matière d’Affaires
étrangères pour le Groupe SPD
Représentant personnel du Président en
exercice de l’OSCE pour la lutte contre
l’antisémitisme

Depuis 2005, j’exerce, pour avoir été nommé par les présidents en exercice successifs, la fonction de Représentant personnel pour la lutte contre l’antisémitisme. Aujourd’hui, dans la troisième année de mon mandat, le temps est venu de faire le point sur la situation actuelle, de signaler les victoires et les tendances positives, de procéder à une évaluation critique du travail accompli et d’envisager le travail encore à faire.

La conférence de l’OSCE à Bucarest

Le poste de Représentant personnel du Président en exercice a été créé dans la foulée des conférences de l’OSCE sur l’antisémitisme qui ont eu lieu à Vienne, Berlin, Paris, Bruxelles et Cordoue. Une autre conférence de l’OSCE a eu lieu à Bucarest, les 7 et 8 juin 2007 : la Conférence de haut niveau sur la lutte contre les discriminations et la promotion de la compréhension mutuelle. Elle avait été précédée par une assemblée d’ONG.

La Déclaration de Bucarest comprend le passage suivant :

[TRADUCTION] « Reconnaissant son caractère unique et historique, [les États participants] condamnent l’antisémitisme sans réserve, qu’il s’exprime de manière traditionnelle ou dans de nouvelles formes et manifestations. [Ils] réitèrent les déclarations précédentes de l’OSCE à l’effet que la situation internationale et les enjeux politiques, en Israël ou ailleurs, ne peuvent en aucune façon justifier l’antisémitisme. »

Auparavant, les ONG avaient formulé neuf recommandations et fait allusion, dans ce contexte, au rôle particulier que doivent jouer le milieu scolaire et les parlements. J’appuie fortement toutes ces recommandations et en particulier l’appel à l’action, lancé par les ONG, contre toutes les expressions de haine raciale et d’antisémitisme qui circulent sur Internet. Vous trouverez plus loin la liste des recommandations des ONG.

En juin 2007, les États participants à l’OSCE avaient pris un total de 48 engagements distincts en matière de lutte contre l’antisémitisme. Ces engagements sont nécessaires. Il faut maintenant raffermir la volonté politique essentielle à leur mise en œuvre dans tous les pays de l’OSCE.

Bien des pays ont un comportement exemplaire à cet égard, mais d'autres, malheureusement, n'ont fait que des efforts insuffisants.

État actuel des choses

En dépit des efforts considérables déployés par les États participants et malgré les nombreuses conférences qui ont été tenues, des manifestations récurrentes d'antisémitisme se produisent dans plusieurs pays du territoire couvert par l'OSCE, y compris des pays dont le gouvernement et les institutions publiques ont un dossier sans tache au chapitre de la lutte contre l'antisémitisme. En Allemagne, par exemple, un rabbin de Frankfort a été attaqué et blessé à l'arme blanche. Outre de tels gestes de violence flagrante, il se produit d'autres formes d'antisémitisme, plus insidieuses mais non moins inquiétantes. Ce qui nous semble particulièrement dangereux, ce sont les tentatives pour inscrire des attitudes antisémites dans le discours public.

L'un de mes objectifs est de sensibiliser la population aux diverses formes de discours antisémite. Je vous propose deux exemples tirés de mes travaux.

En mai 2007, l'UCU (*British University and College Union*) a appelé à un boycott anti-israélien. D'autres syndicats ont suivi l'exemple, et ont mené des actions semblables. J'ai immédiatement publié un communiqué de presse pour condamner cet appel au boycott. Je me suis rendu à Londres en juillet pour discuter avec les syndicats afin de sensibiliser encore davantage la population à cet égard.

Il s'est produit quelque chose d'inquiétant en Croatie. Le chanteur populaire Marko Perkovic, alias « Thompson », a commencé à déployer dans ses spectacles divers symboles de l'époque Oustachi. Au cours d'un voyage en Croatie, en 2007, j'ai pu m'entretenir avec des représentants du gouvernement et des représentants de la communauté juive. Mon objectif était d'en venir à un consensus avec mes interlocuteurs croates à l'effet que les tendances nationalistes en tous genres doivent être tuées dans l'œuf.

J'ai écrit une lettre à tous les chefs d'État des pays participants à l'OSCE dans laquelle je proposais qu'une enquête soit menée, semblable à l'enquête parlementaire tous partis confondus réalisée par le Parlement britannique. C'était aussi une des recommandations faites par les ONG à la conférence de Bucarest. J'ai joint à ma lettre le rapport produit par la Fondation Magenta au terme de la Première Conférence internationale sur l'antisémitisme universitaire, ainsi que la définition de l'antisémitisme proposée par le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH) de l'Agence européenne des droits fondamentaux. Depuis lors, j'ai reçu une réponse de certains gouvernements. La plupart me disent s'en remettre à la définition de

l'antisémitisme du BIDDH, mais aucune des lettres que j'ai reçues ne mentionne de projet concret visant la réalisation d'une enquête parlementaire tous partis confondus.

Mandat du Représentant personnel du Président en exercice

Le rôle du Représentant personnel du Président en exercice comprend trois volets :

1. Mettre en œuvre les décisions prises par les États participants lors d'une conférence de l'OSCE.
2. Signaler les progrès et les échecs du processus de mise en œuvre.
3. Encourager les efforts de la société civile et promouvoir la coopération nationale et transnationale entre les divers intervenants sociaux, parlementaires et gouvernementaux.

La structure actuelle du mandat fait qu'il est pratiquement impossible de s'acquitter de ces tâches de manière satisfaisante. Les Représentants personnels doivent être munis d'instruments supplémentaires si l'on veut qu'ils remplissent honorablement leurs fonctions. À l'heure actuelle, il y a un écart considérable entre ce qui est nécessaire et ce qui existe dans la réalité, et cet écart doit être comblé.

L'idéal serait que les États participants à l'OSCE manifestent plus de soutien. Cette année, un seul pays a consenti à une visite : la Croatie. Il n'y a eu aucune autre invitation. Il est pourtant indispensable que des contacts et des rencontres aient lieu avec des ONG et des représentants des communautés juives des divers pays pour que le Représentant personnel du Président en exercice puisse remplir correctement son mandat.

Avant la nomination du Représentant personnel du Président en exercice, on estimait que les six secteurs suivants avaient besoin d'attention :

1. La collecte de données
2. La législation
3. Les mesures d'application de la loi
4. L'éducation
5. Les médias
6. Les parlements

Au cours des quelques dernières années, des progrès ont été accomplis dans la plupart de ces domaines.

En novembre 2006, le BIDDH de l'OSCE a tenu à Vienne une réunion sur la mise en œuvre de la tolérance où il a été question de collecte de données. Les ONG ont formulé diverses

recommandations que j'ai énumérées dans mon rapport écrit. Mais j'aimerais ici attirer l'attention sur l'une de ces recommandations qui m'apparaît particulièrement importante :

Nous rappelons aux États participants qu'ils se sont engagés à produire régulièrement des statistiques sur les crimes haineux et à réagir promptement aux manifestations violentes d'intolérance;

Certains des outils fournis par le BIDDH de l'OSCE se sont révélés fort utiles. Le Programme de formation des agents de la force publique est déjà mis en œuvre dans certains pays et est à l'étape préparatoire dans d'autres. Le BIDDH travaille aussi à un programme de formation des procureurs publics.

Du matériel pédagogique sur la question de l'antisémitisme a été mis au point dans divers pays et est actuellement utilisé.

Il faudrait élaborer un code, en collaboration avec les auteurs, les journalistes et les publicistes, qui serait une sorte de pacte moral volontaire, un engagement à faire preuve de tolérance et à reconnaître les droits des minorités. Un projet de ce genre a déjà fait l'objet de pourparlers avec le Représentant de l'OSCE sur la liberté de presse.

L'Assemblée parlementaire de l'OSCE peut servir de laboratoire pour la mise à l'essai de nouvelles approches législatives. Les parlements nationaux devraient être invités à raffermir leurs capacités de suivre les résultats des décisions de l'OSCE. Un instrument semblable à celui de l'Enquête parlementaire tous partis confondus pourrait aussi être utilisé dans d'autres pays. Ce serait une bonne chose que les délégations nationales à l'Assemblée parlementaire de l'OSCE se mettent à promouvoir une initiative de ce genre devant leurs Parlements.

Perspective

De nombreux parlements ont fait des efforts exemplaires pour lutter contre l'antisémitisme et pour reconnaître l'ampleur du problème. Mais, comme on a pu le constater à l'automne 2006, il y a parfois une démission grandissante devant les clichés et les affirmations antisémites.

Dans ce contexte, il est d'une importance capitale de mobiliser la société civile dans la lutte contre l'antisémitisme. Nous ne pouvons pas nous permettre de perdre ceux-là même qui sont au cœur du spectre politique. Il faut faire en sorte que les projets sociaux reçoivent tous le soutien dont ils ont besoin pour mener à bien leurs initiatives. Il relève des parlements nationaux de veiller à ce que les projets de la société civile soient suffisamment subventionnés.

Il faut échanger des renseignements sur les méthodes les plus prometteuses de lutte contre l'antisémitisme. Nous sommes déjà en mesure de dire qu'il existe des projets fructueux qui pourraient être mis en œuvre dans d'autres pays.

En Suède, par exemple, il existe un programme qui vise l'extraction des néo-nazis extrémistes. Depuis des années, des travailleurs sociaux travaillent à faire sortir les jeunes des milieux de l'extrême-droite. Ils n'abandonnent pas la lutte et personne n'est jamais considéré comme une cause perdue.

En France, les données officielles sur la violence antisémite et les autres manifestations d'antisémitisme sont comparées à celles que recueillent les ONG. Comme les ONG n'utilisent pas les mêmes critères de collecte de données, on peut en arriver ainsi à un tableau plus précis de l'ampleur des crimes antisémites.

La nomination d'envoyés spéciaux responsables de traiter du sujet de l'antisémitisme et des relations avec les communautés juives permet aussi aux pouvoirs exécutifs d'en venir à une perception plus claire du problème. Il existe des envoyés spéciaux de ce genre aux États-Unis, en France, en Pologne, en Espagne et en Allemagne.

Les pays suivants se démarquent des autres dans leurs efforts pour lutter contre l'antisémitisme par l'éducation, la participation au Projet Anne Frank et la mise au point de matériel pédagogique utile : l'Allemagne, la Croatie, le Danemark, l'Espagne, la Lituanie, les Pays-Bas, la Pologne, la Fédération de Russie, la Slovaquie et l'Ukraine. Je soutiens activement ce programme du BIDDH depuis ses débuts et je me réjouis de voir le succès qu'il remporte dans de nombreux pays.

Comme nous l'avons dit plus haut, le mandat du Représentant personnel du Président en exercice doit être élargi afin qu'il devienne possible de le remplir de manière satisfaisante. S'il nous était possible de disposer de ressources matérielles et humaines, notre travail n'en serait que plus efficace encore.

Nous continuerons, j'en suis sûr, de compter sur de solides appuis dans la lutte à mener contre l'antisémitisme.